

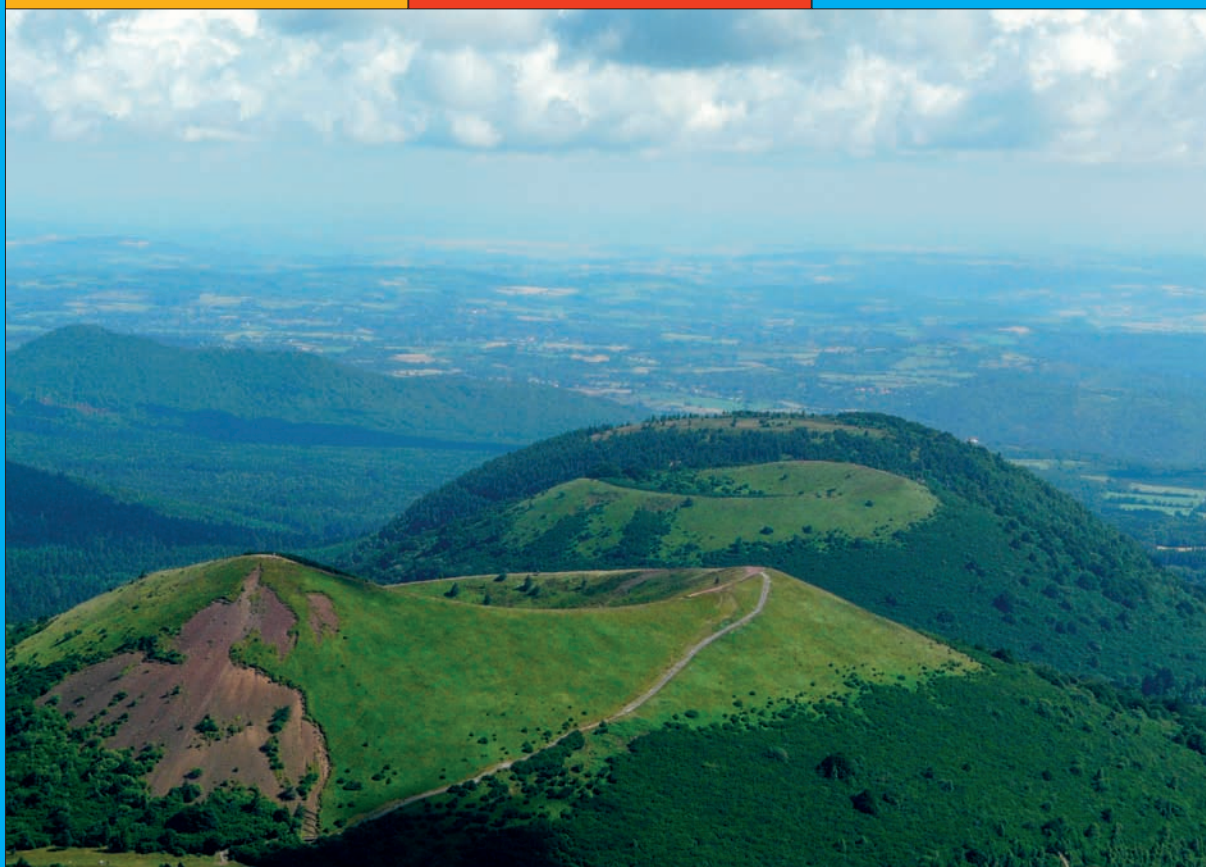
Vers une PAC renouvelée : comment valoriser le potentiel des zones à handicap naturel permanent

Comité des Régions

Séminaire NAT

Clermont-Ferrand,
France

11 Mars 2011



UNION EUROPÉENNE



Comité des Régions



Programme

L'agriculture est l'un des secteurs économiques les plus importants de l'Union européenne qui emploie près de 30 millions de personnes. La présence des agriculteurs est essentielle pour le maintien du tissu social dans les zones rurales. Or 57 % de la surface agricole totale utilisée dans l'Union européenne est classée zone défavorisée. Il est donc essentiel de maintenir les possibilités de production agricole dans ces zones afin de préserver les capacités de production alimentaire, rôle susceptible de gagner en importance si les changements climatiques réduisent les capacités de productions dans d'autres zones du globe. Dès lors le régime de soutien aux zones à handicap naturel permanent est essentiel au maintien d'une activité agricole dans les zones défavorisées sans lequel les terres seraient susceptibles d'être abandonnées mais aussi à la préservation des espaces naturels et des habitats, qu'il s'agisse de zones humides, de prairies sèches ou de pâturages de montagne. Dans de nombreuses régions, cet environnement constitue un élément important du patrimoine culturel et contribue à l'attrait que présentent les zones rurales comme lieu de vie et de travail. Ce séminaire nous permettra d'identifier les politiques à mettre en œuvre afin de valoriser pleinement le potentiel des zones à handicap naturel permanent.

8h00 - 8h30 | Inscription et café de bienvenue

8h30 | Ouverture du séminaire

- **M. Michael COHEN (MT/PSE)**, Premier vice-président de la Commission des ressources naturelles du Comité des Régions
- **M. René SOUCHON (FR/PSE)**, Président de la Région Auvergne et membre du Comité des Régions

9h00 | SESSION I: Quelle politique européenne pour les zones à handicap permanent ?

Modérateur : M. Luis DURNWALDER (IT/PPE), rapporteur du Comité des régions sur la PAC à l'horizon 2020

Le devenir des territoires ruraux est au cœur des débats européens actuels, débats qui portent sur les futures perspectives financières, l'avenir de la politique agricole commune et de la politique de cohésion après 2013. Cette session sera l'occasion de discuter des mesures à mettre en œuvre afin de valoriser au mieux le potentiel des zones à handicap naturel permanent.

- **Représentant de l'intergroupe du Parlement européen "Montagnes, îles et régions faiblement peuplées"**, Présentation de la résolution du Parlement européen sur la « Stratégie européenne pour le développement économique et social des régions montagneuses, des îles et des zones faiblement peuplées »
- **M. Francesco MANTINO**, Directeur de recherche à l'Institut national d'économie agricole (INEA) en Italie, *Vers une nouvelle gouvernance pour renforcer la cohérence de l'action communautaire en faveur des zones rurales*
- **Mme Nella MIKKOLA**, Représentant du COPA COGECA, *Quelle politique européenne pour les zones à handicap permanent ?*

Discussion

10h30 | Pause-café et conférence de presse



11h00 | SESSION 2:
**Valoriser les productions des zones à handicap naturel permanent :
les démarches de qualité des produits agricoles**

Modérateur : M. René SOUCHON (FR/PSE), rapporteur du Comité des régions sur la politique de qualité des produits agricoles

Les agriculteurs et les producteurs de produits agricoles sont soumis à des pressions concurrentielles résultant de la réforme de la politique agricole, de la mondialisation et de la position de force du secteur de la vente au détail. Les consommateurs, quant à eux, se tournent de plus en plus vers des produits authentiques, fabriqués selon des méthodes spécifiques et traditionnelles. Cette session portera sur le soutien aux démarches de qualité qui contribuent au renforcement de la compétitivité et au maintien de la diversité des activités agricoles dans les zones rurales.

- **M Michel DANTIN (FR/PPE)**, Membre du Parlement Européen, *Les enjeux de la valorisation des produits agricoles de montagne à l'échelle européenne*
- **Mme Alexia ROUBY**, Directrice d'Euromontana, *Présentation de la Charte européenne des produits agroalimentaires de montagne de qualité*
- **M Vincent CORDONNIER**, Direction Générale Agriculture et Développement Rural, *Présentation des propositions législatives sur la politique de qualité des produits agricoles*
- **M. Jean-Michel CELLIER COURTIL**, Président d'Auvergne Biologique, *Le soutien à l'agriculture biologique en Auvergne*

Discussion

12h30 | Déjeuner

14h00 | SESSION 3:
**Valoriser les productions des zones à handicap naturel permanent :
le développement des systèmes agroalimentaires locaux**

Modérateur : Mme Lenie DWARSHUIS-VAN DE BEEK (NL/ALDE), rapporteur du Comité des Régions sur les systèmes agroalimentaires locaux

Le développement des systèmes agroalimentaires locaux est essentiel pour remédier aux déséquilibres de pouvoir qui existent actuellement au sein de la filière agroalimentaire et qui mettent en péril la durabilité du secteur agricole. Si ces systèmes permettent de maintenir des agriculteurs dans des zones défavorisées, ils contribuent plus globalement à un développement durable des zones rurales. Cette session portera sur les outils à mettre en place afin d'encourager les producteurs dans cette démarche.

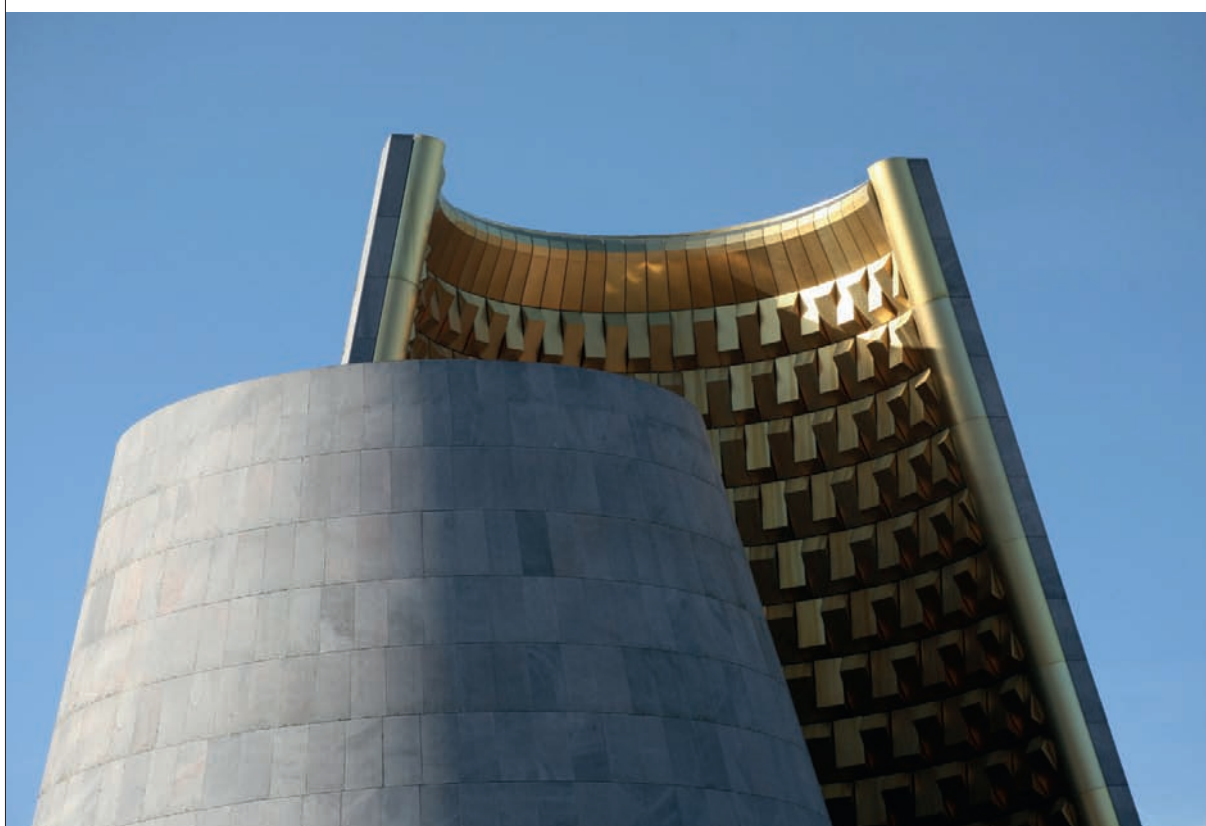
- **M. Tiberio RABBONI**, Président de l'AREPO, Association des Régions Européennes et des Produits d'Origine, *Propositions de l'AREPO pour la prise en compte des produits locaux dans la politique de qualité européenne*
- **Mme Liv EKERWALD**, Coordinateur d'un centre pour la production alimentaire locale dans la région de Jämtland en Suède, *Présentation du projet européen LOF ayant pour objectif de promouvoir les produits locaux et biologiques en Estonie, Suède et au Royaume-Uni (à confirmer)*
- **Mme Marie-José CHASSIN**, Vice-présidente du Conseil Régional d'Auvergne, en charge de la ruralité et de l'agriculture, *Présentation d'une étude sur la relocalisation de la production en Auvergne*

Discussion

15h00 | Conclusions

- **M. Michael COHEN (MT/PSE)**, Premier vice-président de la Commission des ressources naturelles du Comité des Régions
- **M. René SOUCHON (FR/PSE)**, Président de la Région Auvergne et membre du Comité des Régions

15h30 | Fin des travaux



Commission des ressources naturelles
rue Belliard/Belliardstraat _ 101 _ B- 1040 Bruxelles/Brussels
e-mail: nat@cor.europa.eu
Tél: +32 2 282 20 42 _ Fax: +32 2 282 23 26
www.cor.europa.eu



Conseil régional d'Auvergne
13 – 15 avenue Fontmaure BP 60
63402 Chamalières Cedex
e-mail: m.rougeaud@cr-auvergne.fr
Tél: +33 4 73 31 84 83